

**MAIRIE**  
**DE**  
**SANDRANS**  
01400

**CONSEIL MUNICIPAL n°53**  
**du 01 Avril 2019 à 19H30**

Tél.04 74 24 52 20  
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf et le premier avril à 19 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire.

Présents: Bernard OLLAGNIER, Jean-François MORELLET, Bernard JOSSERMOZ, Marc MAZET, Claudia GIROD, Dominique BAUMANN (arrivé à 20 Heures pour le vote des budgets), Daniel DELATOUR, Alexandra GHIDELLI, Patrice PIOT, Christelle THOMASSON.

Absents excusés : Magalie RENARD donne pouvoir à Christelle THOMASSON.

Absents : Audrey LAROCHE, Pascal PLANCHET, Sandrine ROY, Eric SCHNEIDER.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Madame Alexandra GHIDELLI est élue secrétaire de séance.

**A/ Approbation du compte rendu N°52 du 18 Février 2019:**

Le compte rendu N°52 du 18 Février 2019 est approuvé à l'unanimité des 10 voix.

**B/ Délibérations**

**1- Approbation des comptes administratifs 2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François Morellet délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 dressés par Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives des exercices considérés,

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi:

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF						
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		53 802.89		6 793.57		60 596.46
Opérations de l'exercice	25 707.25	29 628.84	39 538.06	36 395.14	65 245.31	66 023.98
<b>Totaux</b>	<b>25 707.25</b>	<b>83 431.73</b>	<b>39 538.06</b>	<b>43 188.71</b>	<b>65 245.31</b>	<b>126 620.44</b>
<i>Résultats de clôture</i>						
Reste à réaliser						
<b>Totaux cumulés</b>	<b>25 707.25</b>	<b>83 431.73</b>	<b>39 538.06</b>	<b>43 188.71</b>	<b>65 245.31</b>	<b>126 620.44</b>
<i>Résultats définitifs</i>		57 724.48		3 650.65		61 375.13

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 9 voix, le compte administratif 2018 du budget Assainissement.

## BUDGET COMMUNE

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF						
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	72 219.66			114 300.24	72 219.66	114 300.24
Opérations de l'exercice	205 256.18	639 657.43	311 794.75	404 786.87	517 050.93	1 044 444.30
<b>Totaux</b>	<b>277 475.84</b>	<b>639 657.43</b>	<b>311 794.75</b>	<b>519 087.11</b>	589 270.59	1 158 744.54
<i>Résultats de clôture</i>						
Reste à réaliser	24 000.00				24 000.00	
<b>Totaux cumulés</b>	<b>301 475.84</b>	<b>639 657.43</b>	<b>311 794.75</b>	<b>519 087.11</b>	<b>613 270.59</b>	<b>1 158 744.54</b>
<i>Intégration de résultats</i>						
<i>Résultats définitifs</i>		338 181.59		207 292.36		545 473.95

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 9 voix, le compte administratif 2018 du budget Commune.

### **2- Approbation des comptes de gestion 2018**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 10 voix, les comptes de gestion 2018 pour les budgets Assainissement et Commune, établis par Madame Nougier, receveuse qui sont conformes aux comptes administratifs.

### **3- Affectation des résultats**

Le Conseil municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs 2018 dressés par Monsieur Bernard OLLAGNIER, statuant sur l'affectation du résultat 2018,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, Décide à l'unanimité des 10 voix, d'affecter le résultat comme suit,

- **BUDGET ASSAINISSEMENT**  
**Au compte 1068 de la section investissement : 0 €**  
Report au compte R001 excédent d'investissement du BP 2019 : 57 724.48 €  
Report au compte R002 excédent de fonctionnement du BP 2019 : 3 650.65 €
- **BUDGET COMMUNE**  
**Au compte 1068 de la section d'investissement : 0 €**  
Report au compte R001 excédent d'investissement du BP 2019 : 362 181.59 €  
Report au compte R002 excédent de fonctionnement du BP 2019 : 207 792.36 €

### **4- Vote des budgets primitifs 2019**

Le conseil municipal vote à l'unanimité des 11 voix, le budget primitif de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**section de fonctionnement à 43 265.77 €**  
**section d'investissement à 87 705.25 €**

Le conseil municipal vote à l'unanimité des 11 voix le budget primitif de la Commune qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**section de fonctionnement à 587 904.36 €**  
**section d'investissement à 1 634 735.95 €**

### **5- Taux d'imposition 2019**

L'Etat N°1259 de notification des taux d'imposition de 2019 est présenté au Conseil Municipal. Madame Christelle Thomasson, employée des services fiscaux, ne prend pas part au vote mais représente Madame Magalie Renard.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des 10 voix la reconduction des taux d'impositions communaux pour l'année 2019.**

- taxe d'habitation : 10.51%
- taxe foncière (bâti) : 8.25%
- taxe foncière (non bâti) : 42.83%

## **6- Vote des subventions**

**Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix, le montant des subventions suivantes :**

- ADMR : 220 €
- Comité des fêtes : 305 €
- Comité des fêtes « Journée Rêve de Cirque » : 300 €
- Loisirs et rencontres : 100 €
- Sou des écoles : 480 €
- Natation école : 400 €
- Cantin/garderie : 2 200 €

## **7- CC Dombes – Rapport de la CLECT**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Dombes s'est réunie le 25 février 2019.

Ainsi que le précise le rapport de cette CLECT, elle s'est prononcée sur deux points :

- Répartition des Attributions de Compensation versées au titre du transfert de la compétence voirie entre fonctionnement et investissement,
- Evaluation des charges transférées au titre de la crèche de Neuville les Dames.

Comme le prévoit l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les Conseils Municipaux sont appelés à se prononcer sur le rapport de la CLECT avant que le Conseil Communautaire se prononce sur le montant des Attributions de Compensation.

**Les Conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 11 voix, prennent acte et approuvent le rapport de la CLECT réunie le 25 février 2019**

## **8- Construction nouvelle Ecole – Assurance Dommages Ouvrage**

Dans le cadre de la construction de la nouvelle école et suite au démarrage des travaux, une assurance dommages ouvrage (solution permettant en cas de sinistre d'être remboursé rapidement de la totalité des travaux de réparation des dommages couverts par la garantie décennale, sans attendre qu'intervienne une décision de justice) est à retenir. Trois assurances nous ont transmis leurs devis.

- MAIF (Mutuelle assurance des instituteurs de France) : cotisation TTC de 8 069 €
- MAF (Mutuelle des Architectes Français) : cotisation TTC de 13 000.22 €
- SMACL Assurances (Assurance du Crédit Agricole Centre-Est) : cotisation TTC de 11 676.25 €

Une option Tous risques chantier (solution globale qui couvre l'intégralité du chantier), a également été transmise :

- MAIF (Mutuelle assurance des instituteurs de France) : cotisation TTC de 2 117.13 €
- MAF (Mutuelle des Architectes Français) : cotisation TTC de 2 401.72 €
- SMACL Assurances (Assurance du Crédit Agricole Centre-Est) : cotisation TTC de 3 564.43 €

**Dans le cadre de la construction de la nouvelle école, les Conseillers municipaux choisissent à l'unanimité des 11 voix la société MAIF :**

- en assurance Dommages ouvrage pour un montant de 8 069 € TTC
- en assurance Tous risques chantier pour un montant de 2 117.13 € TTC

## **9- Sauvegarde informatique**

Un audit consistant à l'évaluation des risques liés à l'environnement informatique, portant sur la conservation de données, a été réalisé courant novembre 2018. Suite à cet audit diverses sociétés proposent la mise en place d'une solution de sauvegarde informatique:

- Rex Rotary, comprenant une prestation de service sur 5 ans incluant la mise à disposition du matériel, le déploiement, le paramétrage et l'assistance, pour un coût de 84 € HT par mois
- Adeli, pour un coût de 50 € HT par mois avec une première sauvegarde de 70 € HT
- Konica Minolta business, pour un coût de 70 € HT par mois

**Les conseillers municipaux choisissent à l'unanimité des 11 voix, la société Adeli pour un montant de 50 € HT par mois, comme prestataire pour la sauvegarde informatique.**

#### **10- Urbanisme - « Clos Romarin » logements aidés**

Dans le cadre de la construction du lotissement « Le Clos Romarin » et des préconisations du PLU (Plan local d'urbanisme), ARVE Lotissements sollicite le Conseil municipal afin d'obtenir l'autorisation pour réaliser une opération de PSLA (prêt social location-accession) en partenariat avec Ain Habitat (bailleur social). Monsieur le Maire précise que cette mesure concerne 1 lot de 3 maisons.

**Après débat, les conseillers municipaux acceptent par 10 voix pour et 1 abstention, la mise en place d'une opération de PSLA (prêt social location-accession) sur le lot des 3 maisons au lotissement « Le Clos Romarin ».**

#### **C/ questions diverses et informations :**

- **Elections européennes :** Un Tour qui se déroulera le Dimanche 26 Mai 2019. Les permanences ont été définies.
- **Rêve de cirque :** Appel aux bénévoles pour l'organisation de la manifestation qui se déroulera le Dimanche 16 Juin 2019. Prochaine réunion le Jeudi 16 Mai à 18 Heures.
- **Conseil :** Prochain Conseil municipal fixé au Lundi 6 Mai 2019, Rappel : En cas d'absence, une délégation de vote est recommandée
- **Projet Jeune :** Monsieur le Maire remercie Monsieur Dominique Baumann et son équipe ainsi que les jeunes pour leurs investissements dans le projet.
- **Etang « le Cocagne » :** Suite au retrait de Monsieur Bianco dans la gestion de l'étang, Monsieur Patrice Piot demande des nouvelles. Monsieur le Maire précise qu'un comité d'entreprise s'est rendu sur les lieux, mais qu'en raison de la proximité de la route, ils n'ont pas donné suite.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H45.  
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents